

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE
Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
06 82 72 24 44
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT

Hôtel du Département
2, avenue du Parc
95000 Cergy
01 34 25 76 39
smapp@valdoise.fr
<https://smapp-foret.fr/>



FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

la forêt de Maubuisson

Val d'Oise



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la préservation de la forêt de Maubuisson !

◆ ◆ LE PROJET

Le projet de la Forêt de Maubuisson, mené par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP), vise à transformer une plaine abandonnée en un espace naturel. Située au cœur du Val-d'Oise, cette initiative contribue à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre le changement climatique, et à l'amélioration du cadre de vie local. Emblématique du XXI^e siècle, avec une prise de conscience accrue des enjeux environnementaux, le projet prévoit la plantation de plus d'un million d'arbres, devenant ainsi un "poumon vert" pour le Grand Paris et offrant des solutions aux problèmes sanitaires et environnementaux.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le site de la Plaine, lieu de du projet de reforestation, possède une histoire riche. Initialement boisée au XVIII^e siècle, la Plaine est acquise par la Ville de Paris sous le Second Empire pour y créer un cimetière. Ce projet est abandonné en 1889, et la Plaine devient une zone d'épandage des eaux usées de Paris, entraînant un déboisement massif. Pendant près de cent ans, ces sols fertiles favorisent un maraîchage intensif, alimentant les halles de Paris.

Toutefois, des études dans les années 1990 révèlent une pollution aux métaux lourds, rendant les terres impropres à l'agriculture. En 2000, un arrêté préfectoral interdit la production maraîchère. Aujourd'hui, la Plaine, constituée de 374 hectares boisés, souffre d'un stress hydrique et d'une dégradation de son couvert forestier.

◆ ◆ LA MOBILISATION

Depuis le début des actions mises en œuvre au sein de la Forêt, cinq campagnes de plantation ont permis de planter plus de 530 000 plants sur 330 hectares. Un taux de survie des plantations proche de 90 % confirme l'adaptation des essences plantées au territoire et permet d'imaginer le développement d'un milieu forestier diversifié qui permettra une augmentation des biodiversités animales et végétales.

Montant des travaux	2 550 000€
Objectif de collecte	30 000€
Début des travaux	2024

Crédit photos © Syndicat mixte d'aménagement de la Plaine Pierrelaye-Bessancourt



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la forêt de Maubuisson

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/92419

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Île-de-France, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
la forêt de Maubuisson**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre